



MODALITES DE CANDIDATURE EN LIGNE

A PARTIR DU 05 DECEMBRE 2009

Pour les étudiants de terminale, les bulletins du 1er et du 2eme trimestre sont indispensables pour le traitement du dossier.

Préparer son dossier en ligne

- 1/ **Connectez-vous** sur le site de l'Ecole à l'adresse suivante : **www.emlv.fr**
- 2/ **Saisissez** vos nom/prénom et adresse e-mail puis **validez**
- 3/ **Ouvrez** le mail de confirmation d'identification et **notez le LOGIN** qui vous est attribué (il vous permettra de suivre votre dossier de candidature)
- 4/ **Cliquez sur le lien** pour accéder au formulaire de pré-inscription.
- 5/ **Remplissez** le formulaire de pré-inscription
- 6/ **Sélectionnez** l'Ecole « EMLV » et le niveau d'entrée
- 7/ **Remplissez** le dossier de candidature
- 8/ **Prenez connaissance des conditions générales d'inscription de l'EMLV**
- 9/ **Acceptez** les conditions générales d'inscription de l'EMLV
- 10/ **Validez définitivement** votre dossier de candidature
- 11/ **Payez les frais de candidature d'un montant de 100 €** en ligne par carte de crédit grâce à notre système sécurisé
En cas de problème, adressez votre règlement par chèque à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci
- 12/ **Imprimez** votre dossier de candidature dûment rempli
- 13/ **Certifiez vos informations en signant** votre dossier de candidature
- 14/ **Joignez l'ensemble des pièces justificatives demandées en page 8 du dossier de candidature**
- 15/ **Envoyez** par la poste ou déposez sur place votre dossier de candidature:
**Pôle Universitaire Léonard de Vinci
Service des Admissions
Candidature EMLV
92916 PARIS LA DEFENSE CEDEX**

En cas de problème de connexion :

Rapprochez vous du **Service des Admissions** au **01 41 16 76 97**

16/ **Réception d'un e-mail de confirmation** de la bonne réception de son dossier

17/ **Dossier en attente d'examen** (plusieurs sessions par an consultables sur www.emlv.fr à partir de janvier 2009)

18/ En fonction de la qualité de la candidature et des titres obtenus, vous serez dans l'un des cas suivants :

Convocation aux épreuves d'admission :

Pour les admissions en année 1, si l'analyse du dossier ne permet pas d'établir une décision certaine : convocation pour des tests psychométriques sur ordinateur et/ ou un entretien collectif et un entretien individuel avec des professionnels en évaluation de potentiel.

Pour les admissions sur titre, un entretien individuel est systématiquement réalisé.

Pas de convocation (uniquement pour les années 1)

L'analyse du dossier permet d'établir une décision certaine qui peut revêtir deux situations opposées :

Tout dossier présentant un niveau académique excellent est admis sous réserve d'obtention du diplôme

Tout dossier démontrant un niveau académique insuffisant et / ou une motivation incertaine est refusé.

19/ Un **E-mail d'invitation à choisir une date** pour passer les épreuves d'admission vous est envoyé. A sa réception, contactez le service des admissions pour convenir d'une date pour une session d'épreuve.

L'inscription est ferme et définitive. La non-présentation aux épreuves vaut désistement.

En cas de force majeure, une demande de dérogation doit être adressée par lettre recommandée au service des Admissions.

20/ Un **E-mail de confirmation d'inscription aux épreuves d'admission vous est envoyé. Imprimez-le/ conservez-le et présentez-le** le jour des épreuves muni(e) d'une pièce d'identité.

21/ **Passage des épreuves d'admission au Pôle Universitaire Léonard de Vinci.**

22/ **La décision d'admission (sur la liste principale ou la liste complémentaire) sous réserve d'obtention de votre diplôme comme celle de non-admission sera visible sur votre compte en ligne (portail de candidature) et sera expédiée par courrier à votre domicile à l'issue de la réunion du jury d'admission** (dates consultables sur www.emlv.fr en janvier 2010).

L'admission est toujours sous réserve d'obtention et de présentation du diplôme requis

L'inscription est définitive à compter de l'enregistrement du dossier d'inscription, de la présentation du diplôme ou de la validation de l'année en cours (relevé de notes) et du règlement des droits de scolarité.